



DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE CLELLES



Plan Local d'Urbanisme



Pièce n°2: Projet d'aménagement et de développement durables

**PLU arrêté le : 24-10-2019**

**PLU approuvé le :**

Titre du document	38113_padd_20191024
Nom du fichier	Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU
Affaires	E16218 - PLU de Clelles
Version	V4
Rédacteur	Christelle VINCENT - CHV
Vérificateur	Antoine BERTOZZI - ANBE
Chef d'agence	Antoine BERTOZZI - ANBE

 **Sommaire**

**Préambule .....p. 4**

**Axe n°1 : Promouvoir un développement maîtrisé, adapté aux capacités de la commune.....p. 6**

- 1.1. Maîtriser la progression démographique communale tout en confortant le rôle de Clelles dans la structuration du Trièves*
- 1.2. Promouvoir un développement économe en foncier*
- 1.3. Promouvoir un développement éco-responsable*

**Axe n°2 : Renforcer le rôle de Clelles comme une des polarités du Trièves.....p.13**

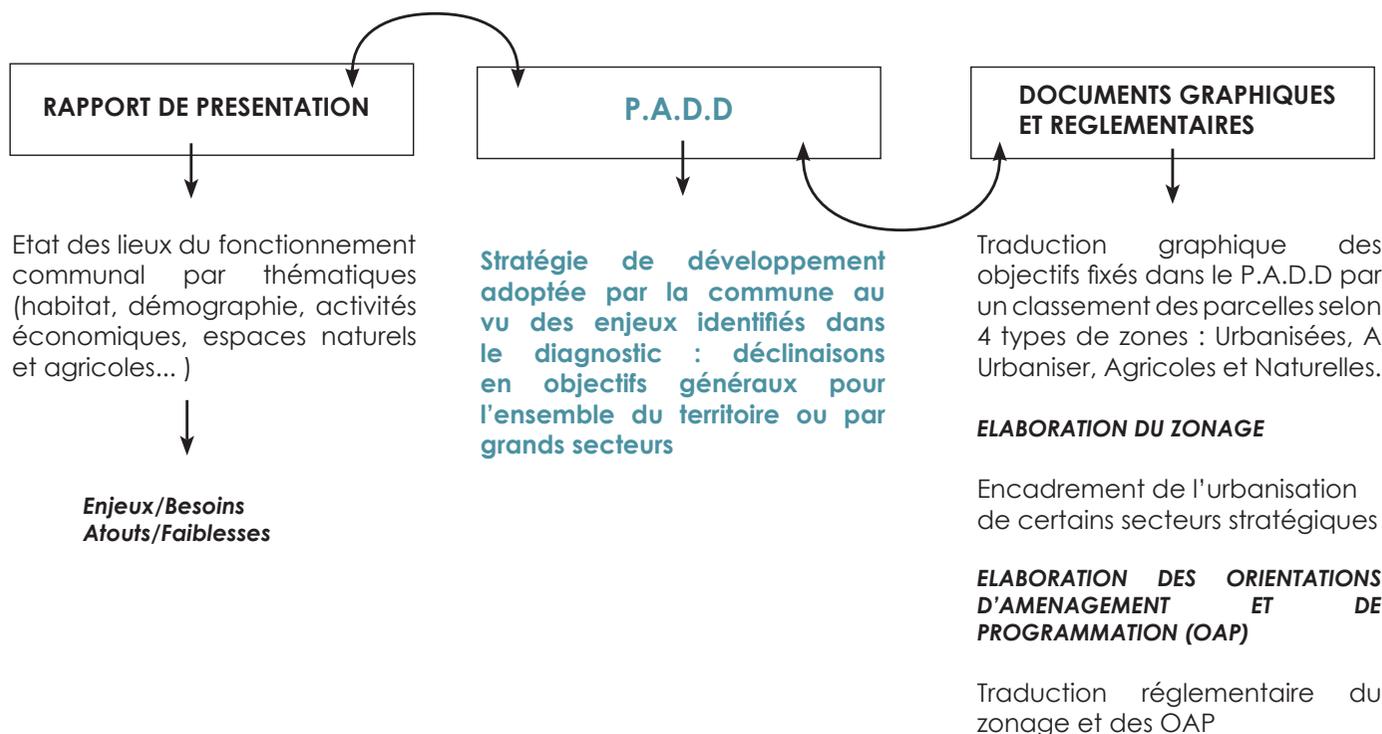
- 2.1. Renforcer le rôle de Clelles comme « vitrine du Trièves »*
- 2.2. Maintenir et conforter la complémentarité du tissu économique*

■ **Préambule**

« Clé de voûte » du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) est un document simple et concis exposant les grands enjeux du développement communal pour les années à venir.

Pièce obligatoire du P.L.U depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2000, le P.A.D.D assure l'articulation entre les enjeux issus du diagnostic (cf. Pièce n°1 du P.L.U : Rapport de Présentation) et les documents graphiques (Zonage, Orientations d'Aménagements et de Programmations) et réglementaires (règlement écrit du P.L.U).

Si ce dernier n'est pas opposable aux demandes d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire...), il constitue cependant un cadre de référence au sein du P.L.U, l'ensemble des pièces du P.L.U étant organisées en cohérence avec ce dernier.



Conformément à l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme, le P.A.D.D

*« définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.*

*Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.»*

Depuis la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR), le P.A.D.D

*« fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.»*

Le diagnostic réalisé lors de la démarche initiale du P.L.U a permis de mettre en avant les besoins et les enjeux qui s'expriment sur le territoire.

L'élaboration du P.L.U de la commune de Clelles doit par ailleurs s'inscrire dans le projet de territoire porté par le SCOT de la Région Urbaine Grenobloise. Le P.L.U doit également respecter l'ensemble des prescriptions et lois relatives aux politiques générales d'aménagement et d'urbanisme synthétisées dans le cadre du Porter-à-connaissance.

Pour répondre aux enjeux de demain, **la commune souhaite promouvoir un développement urbain participant au renforcement de la structuration du Trièves (Clelles constitue une des trois polarités du territoire) tout en maîtrisant la progression démographique de la commune.**

Aussi, le projet de la commune s'articule autour de deux grandes orientations :

- **Promouvoir un développement maîtrisé, adapté aux capacités de la commune**
- **Renforcer le rôle de Clelles comme une des polarités du Trièves**

**Axe n°1 : Promouvoir un développement maîtrisé, adapté aux capacités de la commune**

**■ Constats issus du diagnostic**

Située à la croisée de la RN n°85 et des RD n°526 et n°7, la commune de Clelles constitue un carrefour au cœur du Trièves. Elle apparaît comme la porte d'entrée dans le Parc du Vercors et constitue une vitrine du Trièves : vues sur le grand paysage (Mont Aiguille) ; présence d'activités économiques et touristiques de part et d'autre de la RN°75 ; présence d'une gare...

Comptant 570 habitants, Clelles constitue un des trois bourgs principaux du Trièves. Marquée par la présence de plusieurs commerces et services de proximité (boulangerie ; boucherie ; épiceries ; agence bancaire ...), elle assure une fonction de polarité. La commune dispose d'équipements (école ; cinéma ; crèche...) répondant à la fois aux besoins des habitants et des communes limitrophes.

Installée en balcon sur les terrasses cultivées, Clelles reste toutefois une commune rurale adossée aux versants forestiers et aux hautes falaises du Vercors à l'ouest.

Aussi, au regard de son armature territoriale (bourg centre marqué par la présence de commerces et services de proximité nécessaires aux besoins élémentaires de ses habitants et des communes alentours), la commune a été identifiée, dans le SCOT de la région urbaine grenobloise, comme un des trois pôles secondaires du Trièves, avec les communes de Mens et de Monestier-de-Clermont.

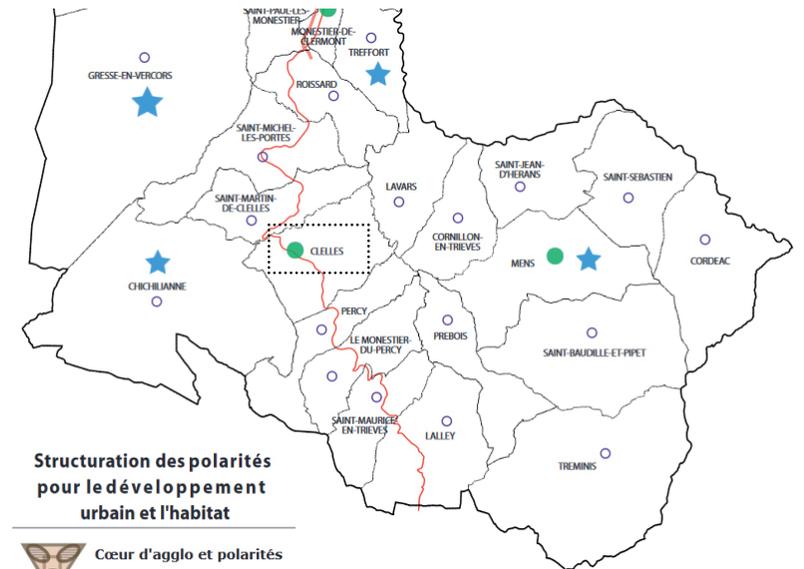
**■ Enjeux du P.L.U**

Conformément aux prescriptions du SCOT de la RUG, le P.L.U a pour but d' « assurer l'équilibre des fonctions à l'intérieur des espaces ruraux et périurbains, en créant des conditions de développement qui favorisent le maintien et le développement de leur offre de commerces, de services et d'équipements, tout en limitant la consommation d'espace et la périurbanisation, par une modération de la croissance démographique. L'offre en matière de commerces et services doit répondre aux besoins de la commune, voire des communes limitrophes lorsque celles-ci sont insuffisamment équipées.»

**■ Objectifs du P.A.D.D**

Pour répondre à ces enjeux, l'axe 1 du PADD s'organise autour de 3 sous-objectifs :

- 1.1. Maîtriser la progression démographique communale tout en confortant le rôle de Clelles dans la structuration du Trièves
- 1.2. Promouvoir un développement économe en foncier
- 1.3. Promouvoir un développement éco-responsable



**Structuration des polarités pour le développement urbain et l'habitat**

- Cœur d'agglomération et polarités relais
- Ville centre
- Pôle principal
- Pôle d'appui
- Pôle secondaire
- Pôle local
- Pôle touristique

Extrait de l'armature territoriale projetée par le SCOT de la RUG sur le Trièves

## ■ 1.1. Maîtriser la progression démographique communale tout en confortant le rôle de Clelles dans la structuration du Trièves

### • Constats issus du diagnostic

La commune de Clelles compte aujourd'hui près de 600 habitants (570 d'après les données INSEE 2013). Elle fait partie des communes les plus peuplées du Trièves et des communes les plus dynamiques démographiquement. Elle enregistre un taux de croissance annuelle supérieure ou égale à 3%/an.

Ces dynamiques démographiques s'expliquent avant tout par l'accueil de nouveaux habitants (rôle du solde migratoire).

Bénéficiant d'une position géographique stratégique (au cœur du Trièves), de la présence d'une gare et de plusieurs services et commerces de proximité, Clelles bénéficie d'un rayonnement à l'échelle du Trièves. Elle a d'ailleurs été identifiée par le SCOT de la région urbaine grenobloise comme polarité secondaire.

Accueillant principalement des familles, le parc de logements reste relativement monotypé. Il se caractérise par une prépondérance de maisons individuelles (78% du parc), un taux important de propriétaires-occupants (61%) et des logements de grande taille (44% de T5 ou plus).

Le diagnostic a cependant mis en avant une tendance à la diversification du parc de logements (phénomène de réhabilitation/transformation de maisons en plusieurs logements ; projet d'accueil d'un petit collectif...).

### • Enjeux du PLU

**Conformément aux objectifs du SCOT de la région urbaine grenobloise (RUG), le PLU vise à « assurer l'équilibre des fonctions à l'intérieur des espaces ruraux et périurbains, en créant des conditions de développement qui favorisent le maintien et le développement de leur offre de commerces, de services et d'équipements, tout en limitant la consommation d'espace et la périurbanisation, par une modération de la croissance démographique ».**

**Il s'agit de définir un objectif de développement permettant de concilier modération du rythme de croissance démographique et maintien des commerces et services de proximité.**

### • Objectifs du PADD

Conformément aux prescriptions du SCOT de la RUG, le PADD vise à définir un développement démographique et une production de logements cohérente avec l'armature territoriale du SCOT.

Identifiée comme pôle secondaire, Clelles doit respecter un objectif de constructions de 5,5 logements neufs par an et pour 1000 habitants.

**Aussi, afin de répondre aux objectifs fixés par le SCOT mais également afin de permettre à la commune de tenir le rôle de pôle secondaire dans la structuration du Trièves, le PLU vise à permettre l'accueil de 45 logements d'ici 2032.**

Maintenir le rôle de Clelles dans la structuration du Trièves ne signifie pas uniquement définir un objectif de développement urbain. Il s'agit également de veiller à produire une offre de logements répondant à une pluralité de besoins. **Le PADD vise alors à consolider le parc de logements afin de permettre la réalisation d'un parcours résidentiel.** Le PLU se fixe comme objectifs de tendre vers la répartition suivante :

**Accueillir 70% d'habitat individuel et 30% d'habitat groupé/intermédiaire.**

Cette diversification devra s'opérer tant par la forme (à la maison individuelle traditionnelle, le P.L.U devra veiller à proposer des formes alternatives de type habitat collectif, habitat en bande ou habitat groupé) que par la taille (il s'agira de rééquilibrer l'offre de logements en encourageant la production de logements de petite et moyenne taille : T2/T3) et le statut d'occupation.

## ■ 1.2. Promouvoir un développement urbain économe en foncier

### • Constats issus du diagnostic

L'organisation spatiale de Clelles est marquée par un centre-bourg, principal lieu de concentration des services et commerces de proximité, et par plusieurs hameaux constitués : « Longefonds » ; « La Gare » ; « La Remise » ou encore « Champlas » et « Fourche ».

Ce développement éclaté s'est accentué au cours de ces dernières années avec le renforcement de plusieurs hameaux et la création d'un nouveau quartier (Lotissement Champlas).

Près de 4 ha ont été consommés ces dix dernières années pour permettre l'accueil de 43 nouveaux logements, soit une taille moyenne par logement de 930 m<sup>2</sup>. Cette densité apparaît relativement faible au regard des objectifs du SCOT.

### • Enjeux du PLU

**Le PLU vise à assurer un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la commune. Il s'agit de promouvoir, conformément aux prescriptions du SCOT, un développement moins consommateur d'espace et participant à renforcer la centralité du village.**

### • Objectifs du PADD

Afin de répondre à ces enjeux, le PADD vise à **consolider prioritairement l'enveloppe bâtie du bourg** en :

- valorisant les gisements fonciers (dents creuses) ;
- parachevant l'urbanisation des lotissements (« Champlas » ; « Ferrat » ; « Le Pas de l'Aiguille »...)
- poursuivant les politiques de réhabilitation du parc existant (création d'appartements) observées ces dernières années

**Le scénario retenu vise à modérer la consommation d'espace en passant d'une densité moyenne de 10 logements par hectare à 11,5 logements par hectare. Cette modération passe également par la définition d'une enveloppe maximale de 4 hectares destinée à répondre aux besoins en logements.**

**En plus d'un objectif d'intensification du tissu bâti, les choix de développement seront guidés par les prescriptions de la Loi Montagne et notamment par le principe de construction en « continuité directe de l'existant ».**

Il s'agira notamment de :

- de limiter le développement des hameaux secondaires tels que « Le Chaffaud » ; « Fourches » ou encore « Le Pavillon ».
- d'encadrer strictement les possibilités d'évolution du bâti diffus et isolé situé dans les espaces agricoles et naturels.





### ■ 1.3. Promouvoir un développement éco-responsable

#### • Constats issus du diagnostic

L'environnement (biodiversité, paysage, ressources naturelles...) constitue l'une des richesses essentielles de la commune et plus globalement du Trièves. Gage de qualité du cadre de vie mais également d'attrait touristique, la protection de l'environnement est un enjeu fort dans le Trièves.

Les actions définies dans l'Agenda 21 du Trièves mais également l'identification du territoire intercommunal comme Territoire à Energie POSitive (TEPOS) en témoignent.

#### • Enjeux du PLU

Consciente de cette richesse, la commune souhaite gérer et préserver les ressources naturelles du territoire. Il s'agit notamment de :

- Diminuer la dépendance énergétique ;
- Préserver les ressources naturelles et notamment l'eau ;
- Prévenir l'exposition des populations aux nuisances sonores et pollutions.

#### • Objectifs du PADD

Pour répondre à ces enjeux, le PLU vise à :

**Promouvoir un développement respectueux des ressources naturelles et de la capacité des réseaux.**

Il s'agit notamment :

- d'**optimiser les réseaux existants en urbanisant les secteurs déjà desservis en assainissement collectif** ;
- de **promouvoir une gestion raisonnée des eaux pluviales en limitant**

#### **l'imperméabilisation des sols et en préservant les capacités d'écoulement des cours d'eau.**

Retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire à énergie positive » proposé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, le Trièves a engagé un plan d'actions visant à atteindre l'autonomie en énergies renouvelables locales d'ici 2050. Les principaux leviers d'actions déjà identifiés concernent les économies d'énergie sur les bâtiments et sur les transports, qui sont très dépendants des énergies fossiles et qui pèsent lourdement sur les budgets des ménages, des entreprises et des collectivités. Aussi, le PLU vise à :

**Encourager la réhabilitation thermique du parc existant**

Il s'agit de s'appuyer sur la plateforme de rénovation énergétique du Trièves mise en place par la Communauté de Communes. Cette dernière a pour but d'encourager les propriétaires à rénover leur logement grâce à des subventions et un accompagnement technique tout au long du projet. Outre des incitations sur le parc de logement existant, le PLU vise également à :

**Améliorer les performances énergétiques des nouvelles constructions**

Le recours aux énergies renouvelables sera préconisé. L'enjeu du PLU consiste à respecter l'architecture du Trièves tout en tenant compte des nouveaux matériaux permettant des économies d'énergie.

La promotion d'un développement durable de la commune passe également

par une prise en compte des risques naturels et des nuisances. Le PLU vise à :

**Intégrer la gestion des risques naturels et technologiques dans les choix de développement.**

Certaines parcelles seront déclassées (hameau de Longefonds notamment) afin de limiter l'exposition de la population aux risques naturels (mouvements de terrain ou inondation).

Les choix de développement devront également intégrer la présence du pipeline d'éthylène ainsi que le risque de transport de matières dangereuses que constitue la RN n°75

Il s'agit également de :

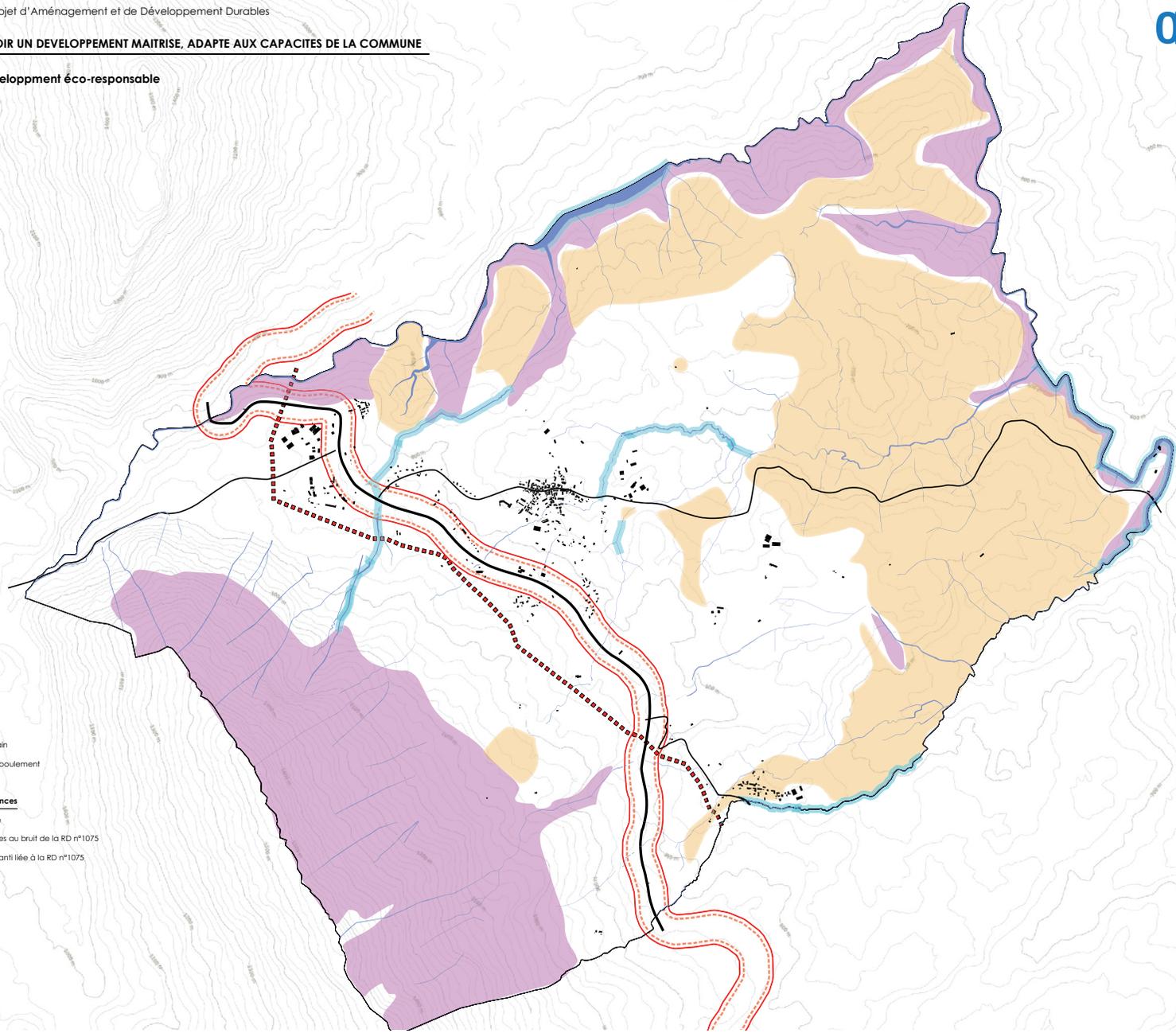
**Limitier l'exposition de la population aux nuisances sonores engendrées par la RN n°75.**

Ainsi, tout nouveau logement sera proscrit le long de cet axe.

**AXE n°1 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE, ADAPTE AUX CAPACITES DE LA COMMUNE**

**Promouvoir un développement éco-responsable**

- Risques naturels**
- Glisement de terrain
  - Chutes de pierre/Eboulement
  - Crues torrentielles
- Risques technologiques / Nuisances**
- Pipeline d'éthylène
  - Bandes de recul liées au bruit de la RD n°1075
  - Bande non aedificandi liée à la RD n°1075



**Axe n°2 : Renforcer Clelles comme une des polarités du Trièves**

**■ Constats issus du diagnostic**

De par sa situation géographique (commune située le long de la RD n°1075, au croisement des RD n°7 et n°526), sa taille démographique (5ème commune la plus peuplée du Trièves), la présence d'une offre de services et d'équipements relativement développée (école, crèche, cinéma, boulangerie, tabac, épicerie, agence bancaire...), Clelles constitue une polarité à l'échelle du Trièves.

Jouissant d'atouts paysagers (vue sur le Mont Aiguille et la cuvette du Trièves) et économiques (présence d'une zone d'activités, de la Minoterie du Trièves et de plusieurs exploitants agricoles) mais également d'équipements structurants (présence d'une gare notamment), Clelles fait office de « vitrine du Trièves ». Plusieurs documents cadres tels que le Schéma de développement économique du Trièves ou le Plan Paysager du Trièves identifient des actions visant à faire de la commune une « image du marque du territoire ».



**■ Enjeux du P.L.U**

Le PLU a pour de :

- préserver et valoriser les caractéristiques paysagères et bâties de la commune ;
- maintenir le caractère rural de la commune ;
- pérenniser les activités existantes et permettre l'accueil de nouvelles structures conformément aux objectifs du SCOT et du schéma de développement économique du Trièves.



**■ Objectifs du P.A.D.D**

Pour répondre à ces enjeux, l'axe 2 du PADD s'organise autour de 2 sous-objectifs :

- 2.1. Renforcer le rôle de Clelles comme « vitrine du Trièves »
- 2.2. Maintenir et conforter la complémentarité du tissu économique



## ■ 2.1. Renforcer le rôle de Clelles comme « vitrine du Trièves »

### • Constats issus du diagnostic

Située le long de l'axe touristique que constitue la RD n°1075, Clelles profite d'une position géographique privilégiée, au coeur du Trièves.

Sa position en plateau lui offre des vues dégagées sur la cuvette du Trièves, l'Obiou et le Mont Aiguille. Marquée par des espaces ouverts entretenus par une forte activité agricole, un patrimoine nature et paysager de grande qualité, la présence de plusieurs activités économiques dont la Minoterie du Trièves (valorisation des productions locales), Clelles fait office de « vitrine du Trièves ».

### • Enjeux du PLU

**Au-delà d'objectifs locaux (croissance démographique, maintien des équipements et services), le PLU vise à maintenir le rôle de Clelles dans la structuration du Trièves. Il s'agit notamment de valoriser les atouts communaux, caractéristiques de l'identité du Trièves et de son savoir-faire.**

### • Objectifs du PADD

Pour répondre à cet enjeu, le PADD vise à :

**- Conforter et valoriser le quartier de la Gare**

Situé à la croisée de deux itinéraires majeurs (RD n°1075 et RD n°7), le quartier de la Gare constitue un carrefour stratégique à l'échelle du Trièves. Il marque la porte d'entrée dans le Parc Naturel Régional du Vercors et est un axe de pénétration au coeur du pays en direction

de Mens (vers l'Est) et de Die (vers l'Ouest). Il bénéficie par ailleurs d'un atout important : la présence d'une gare permettant de relier le Trièves à l'agglomération Grenobloise.

Au-delà d'une excellente desserte viaire et ferroviaire, ce secteur présente des atouts paysagers forts. Il offre des vues remarquables sur le Mont Aiguille.

**Aujourd'hui peu mis en valeur (caractère routier très présent ; absence de dispositif d'accueil des touristes), le PLU vise à valoriser ce secteur en :**

**- aménageant une aire d'accueil à destination des touristes ;**

Il s'agit de s'appuyer sur les atouts du site (bonne desserte viaire ; présence d'une gare ; attractivité du quartier d'activités) pour aménager une Maison de Pays et une aire d'accueil valorisant l'image du Trièves (vues sur le grand paysage et notamment le Mont Aiguille, valorisation des productions locales (fromagerie de la zone d'activités), départ d'itinéraires de promenades...).

**- sécurisant l'accès à la gare ;**

Afin d'encourager l'usage des modes alternatifs à la voiture, les élus souhaitent valoriser le secteur de la Gare en aménageant ses abords et notamment son parking (places dépose minute ; aire de covoiturage...).

Il s'agit également de s'appuyer sur le projet de requalification de la RD n°1075 pour sécuriser les connexions piétonnes entre le centre-bourg et le quartier de la Gare.



- permettant le développement du site touristique que constituent l'Hôtel et le snack-restaurant.

Si le quartier de la Gare constitue une vitrine importante de la commune à l'échelle du Trièves, **la préservation du patrimoine paysager et bâti constitue également un enjeu pour l'image de la commune.** Aussi le PLU vise à :

- Protéger et valoriser les secteurs de jardins potagers situés au Nord du village ;

Offrant un espace de respiration à proximité immédiate du bourg, ces jardins participent au cadre de vie communal. Ils offrent également des vues remarquables sur le Mont Aiguille et les espaces agricoles.

Conscients de la richesse et de la diversité des paysages présents sur le territoire communal, les élus souhaitent :

- Créer un sentier pédagogique afin de mettre en valeur les haies et les cônes de vue sur la cuvette du Trièves.

Destiné aux écoliers mais également aux touristes, ce sentier doit permettre de sensibiliser la population sur la biodiversité de la commune (découverte des essences végétales ; informations sur les espaces animaux qu'abritent les haies...). Il a également pour but de mettre en valeur certains cônes de vue sur le grand paysage.

Son tracé doit aussi permettre de valoriser certains éléments bâtis caractéristiques de la commune (château du bourg, église...).

Au-delà d'une mise en valeur des spécificités paysagères de la commune, le PLU a pour but de :

- Maintenir la biodiversité du territoire

Il s'agit notamment de :

- maintenir la fonctionnalité des zones humides et des tourbières ;

- protéger le réseau hydrographique de la commune et notamment les ripisylves ;

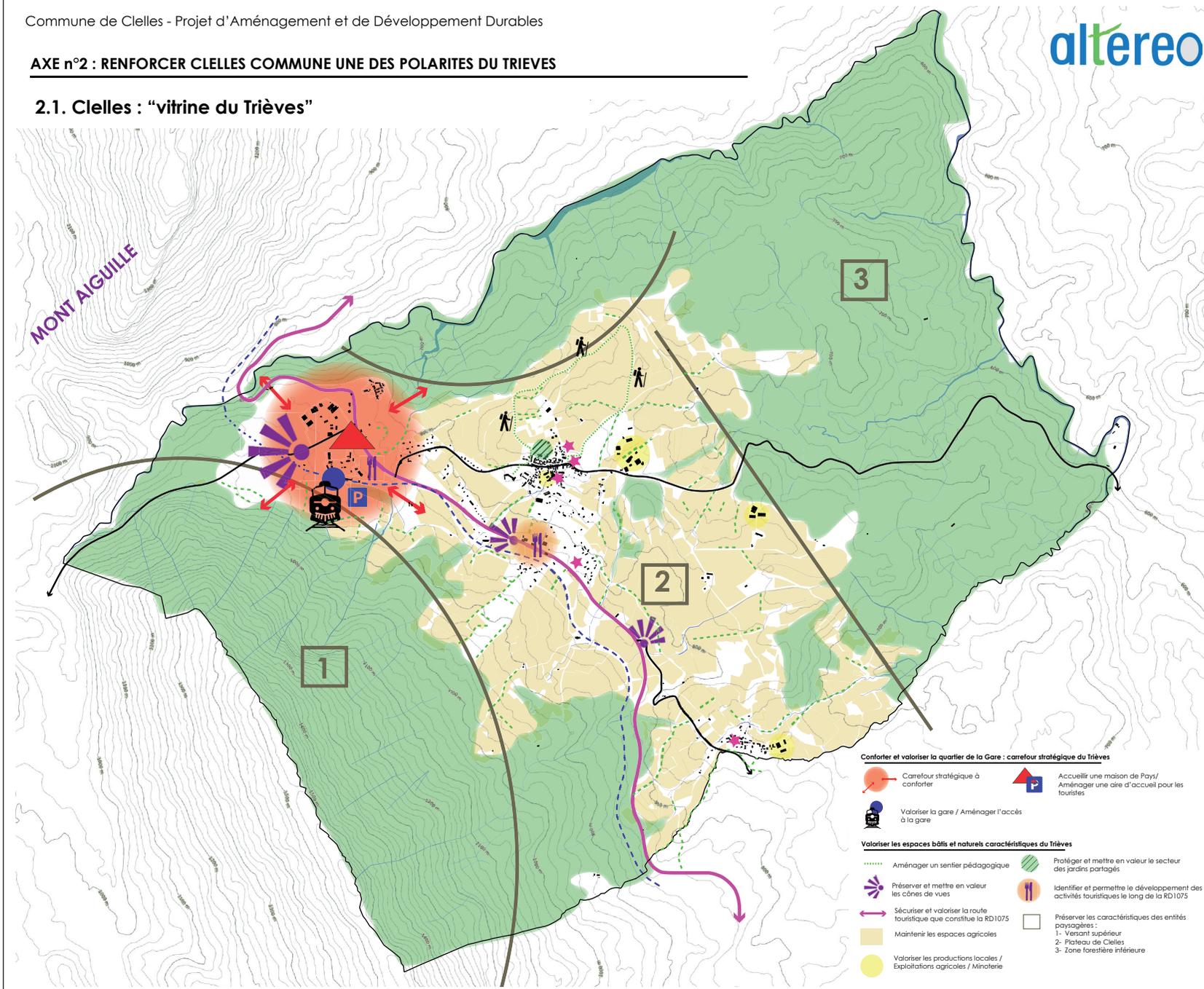
- maintenir les espaces boisés de la commune, tant les forêts (Forêt de Clelles; Forêt du Petit Veymont ; Bois d'Eguinières...) que les linéaires de haies participant au fonctionnement des espaces agricoles et à la biodiversité (lieu d'abris et de nourriture pour les espèces animales).

- préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés par le SCOT de la région grenobloise et le SRCE Rhône-Alpes.



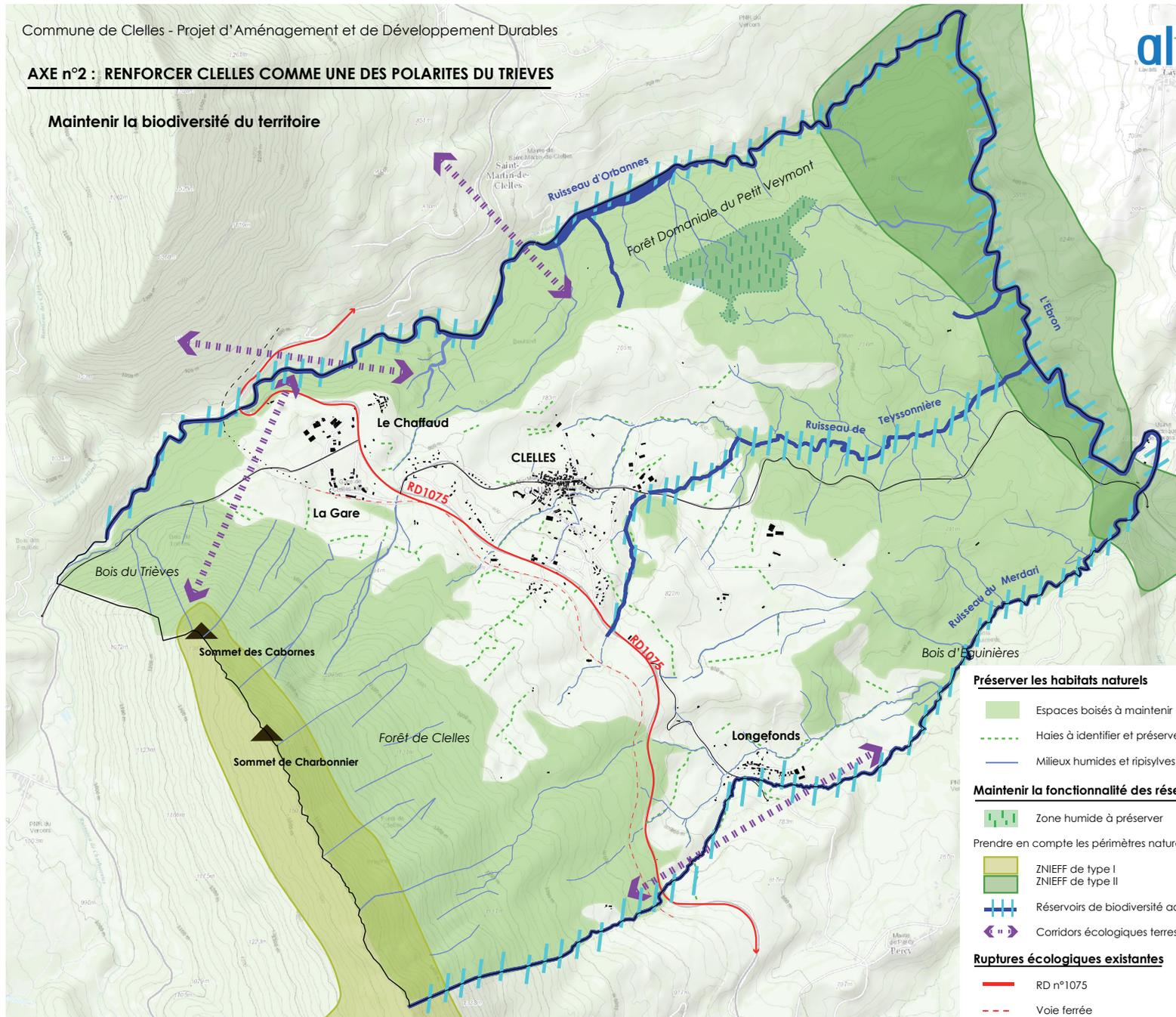
**AXE n°2 : RENFORCER CLELLES COMMUNE UNE DES POLARITES DU TRIEVES**

**2.1. Clelles : "vitrine du Trièves"**



**AXE n°2 : RENFORCER CLELLES COMME UNE DES POLARITES DU TRIEVES**

**Maintenir la biodiversité du territoire**



- Préserver les habitats naturels**
- Espaces boisés à maintenir
  - Haies à identifier et préserver
  - Milieux humides et ripisylves à protéger
- Maintenir la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité**
- Zone humide à préserver
- Prendre en compte les périmètres naturalistes :
- ZNIEFF de type I
  - ZNIEFF de type II
  - Réservoirs de biodiversité aquatiques à préserver
  - Corridors écologiques terrestres à identifier et protéger
- Ruptures écologiques existantes**
- RD n°1075
  - Voie ferrée

## ■ 2.2. Maintenir et développer la complémentarité du tissu économique

### • Constats issus du diagnostic

Avec un indicateur de concentration d'emplois de 107, Clelles répond aux emplois de sa population active mais également aux communes alentours.

Elle dispose d'un tissu économique relativement diversifié marqué par la présence de plusieurs commerces et services à la personne (centre-bourg), une zone d'activités (la ZA de la Croizette) et plusieurs entreprises situées le long de la RD n°1075 sans oublier une activité agricole encore forte (11 exploitations recensées).

Si la zone d'activités de la Croizette était clairement identifiée dans le POS, les activités situées de part et d'autre de la RD n°1075 ne disposent aujourd'hui d'aucun outil réglementaire leur permettant d'évoluer (extension ; bâtiments annexes...).

### • Enjeux du PLU

**Le PLU vise à pérenniser l'économie existante. Il s'agit d'une part de conforter la zone artisanale de la Croizette (maintenir les emplois sur place et renforcer le rôle du quartier de la Gare) et d'autre part de permettre aux activités économiques situées de part et d'autre de la RD n°1075 de se développer.**

**La préservation des espaces agricoles est également un enjeu fort du PLU, tant pour ses aspects économiques que paysagers.**

### • Objectifs du PADD

Le PADD a alors pour but de :

- permettre l'accueil de nouvelles activités économiques en ouvrant 2,5 ha de foncier à vocation d'activités d'ici 2030.

Ce besoin en foncier concerne 4 secteurs de développement. Il s'agit d'une part de :

- conforter les zones d'activités situées de part et d'autre de la RD n°1075.

Aujourd'hui à saturation, la zone artisanale de la Croizette dispose de possibilités d'extension sur sa partie Ouest. Identifié comme secteur de développement par le SCOT de la région grenobloise et par le schéma de développement économique du Trièves, **le quartier de la Gare constitue un levier de développement économique. Environ 1,5 ha seront ouverts à l'urbanisation d'ici 2032.**

Au-delà de l'accueil de nouvelles activités économique, le secteur de la Croizette doit permettre l'accueil de deux équipements intercommunaux : une Maison de Pays et une déchèterie.

Clelles est également marquée par la présence de plusieurs activités situées de part et d'autre de la RD n°1075 (garage automobile ; station essence ; snack...). Faute d'identification dans le document d'urbanisme actuel, ces activités sont aujourd'hui dans l'impossibilité de se développer. Aussi, le PADD a pour but d'identifier le secteur de « La Remise » comme zones d'activités mixtes afin de permettre aux activités existantes d'évoluer. Il s'agit également de permettre au garage automobile Renault situé le long de la RD n°1075 de se développer.

Le quartier de la Gare compte quelques activités économiques et touristiques. En lien avec l'objectif précédent du PADD (Clelles « vitrine du Trièves »), le PLU doit également permettre à ce secteur de se développer. Il s'agit notamment de conforter la vocation de « pôle touristique » du quartier de la Gare à l'échelle du Trièves en permettant au snack-restaurant de s'agrandir.

**Les enjeux économiques concernent également le centre-bourg. Il s'agit :**

- de conforter la mixité fonctionnelle du bourg (maintien de l'offre de commerces et services de proximité).

Il s'agit de maintenir et valoriser le bouquet d'offre proposé au sein des communes du bassin pour mieux marquer l'identité du secteur.

- d'identifier la Minoterie et de permettre son développement.

Située dans le village de Clelles, la Minoterie du Trièves constitue l'un des principaux employeurs de la commune. Au-delà de son rôle dans les emplois locaux, la Minoterie constitue également une « entreprise de marque » du Trièves, les productions agricoles locales étant valorisées au travers de la production de farine.

Le PLU a pour but de permettre à cette activité de se développer et notamment de lui permettre de créer deux nouveaux silos.

Si Clelles occupe une place structurante au sein de l'armature urbaine du Trièves, elle conserve un caractère rural fort. L'agriculture constitue un secteur important de l'économie locale. **Le PADD a alors pour but de préserver les espaces agricoles** en :

- maintenant les surfaces agricoles recensées lors du diagnostic agricole ;

Il s'agit de maintenir un système d'exploitation avec les terres situées à proximité et de limiter l'impact de l'évolution de l'urbanisation sur les terres agricoles (lutte contre l'étalement urbain).

- limitant les conflits d'usages ;

Le diagnostic agricole a mis en avant la présence de plusieurs conflits d'usage potentiels entre habitat et activités agricoles. Le PLU devra veiller à préserver le fonctionnement des espaces agricoles et notamment prendre en compte les périmètres de réciprocité.

- permettre le développement des exploitations existantes et leur diversification

Le PLU doit permettre la diversification des filières de production et le développement des activités connexes (transformation, vente, accueil à la ferme...) tout en respectant la vocation des espaces agricoles.

- valoriser les productions locales.

Il s'agit d'une part de maintenir le marché hebdomadaire et d'autre part de permettre à la Minoterie de se développer.



Par ailleurs, le niveau d'équipement du territoire en matière de communication représente de plus en plus un critère de choix d'implantation des populations et des activités. Avec l'aide du département, la commune investie aujourd'hui pour financer le très haut débit. Toutes les entreprises et les collectivités devraient être raccordées au très haut débit d'ici 2021 et tous les habitants d'ici 2027.

**AXE n°2 : RENFORCER CLELLES COMME UNE DES POLARITES DU TRIEVES**

Maintenir et développer la complémentarité du tissu économique

